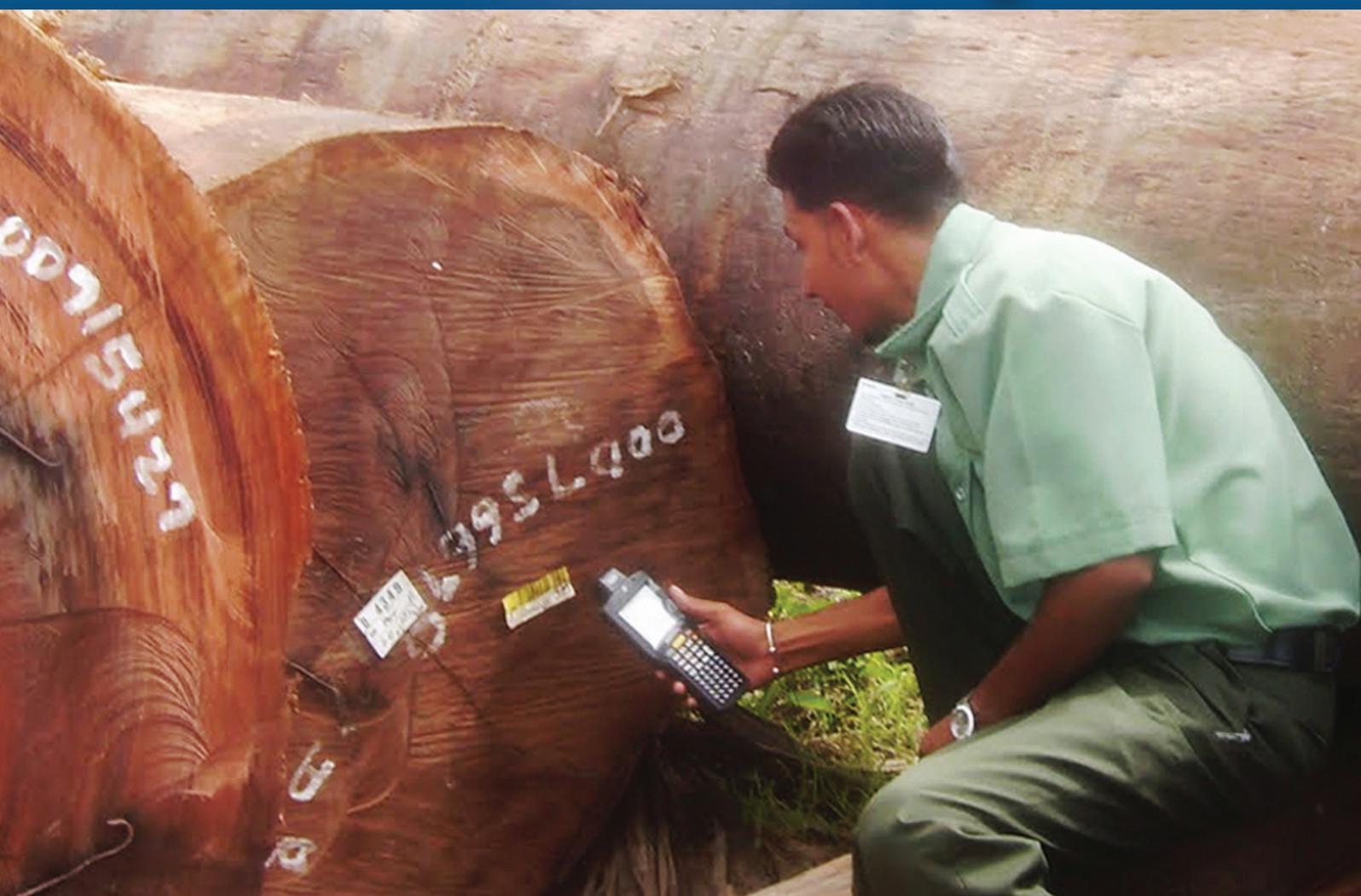


ACTUALITÉS DES Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Suivre la trace

De tout temps, forestiers et aménagistes ont eu besoin de connaître l'emplacement des ressources en bois, qu'il s'agisse de planifier la gestion des forêts ou les opérations d'exploitation forestière, de suivre les flux de bois jusqu'aux scieries et ports, ou encore de commercialiser les produits forestiers. Au fil des années, divers systèmes destinés à fournir ce type d'informations ont été mis au point. En région tropicale, jusqu'à récemment, ils reposaient en grande partie sur l'emploi de formulaires papier complexes souvent

susceptibles d'erreurs et/ou de pratiques frauduleuses, ce qui limitait leur utilité et ne faisait bien souvent qu'aggraver les problèmes qu'ils étaient censés résoudre.

Or, ces quinze dernières années, on a assisté à un essor des dispositifs informatisés, et autres systèmes sophistiqués,



Dans ce numéro: Traçabilité des bois au Pérou et au Cameroun; Gestion des forêts privées indonésiennes; Gestion des mangroves au Panama...

La traçabilité informatisée des bois	3
Traçabilité des bois FLEGT au Cameroun	5
Gestion des forêts privées en Indonésie	9
Scieries volantes et GDF en Amazonie	14
La GDF dans la forêt d'Iwokrama	17
Le vent tourne pour les mangroves du Panama	20

Rubriques

Rapport de bourse	23
Sélection de récents rapports de bourse de l'OIBT	25
Bourses accordées en 2013	26
Formations	26
Tendances du marché	27
Quoi de neuf sous les tropiques?	30
Parutions récentes	31
Réunions	32



Rédacteur en chef Steven Johnson
Rédacteur consultatif Alastair Sarre
Assistant de rédaction Kenneth Sato
Assistante administrative Kanako Ishii
Traduction Claudine Fleury
Design DesignOne (Australie)
Impression/Diffusion Print Provider Aps (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (AFT) est un bulletin trimestriel publié en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur **METAPAPER SILK RECYCLING**, un papier certifié par le FSC (sources mixtes), intégralement issu du recyclage et respectant le mécanisme de compensation carbone. Imprimé au moyen d'encre végétales à base de soja. Tous les papiers METAPAPER sont fabriqués à l'aide d'énergies renouvelables, à hauteur de 74,66% en moyenne.

L'AFT est distribué **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. L'AFT est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int.

Organisation internationale des bois tropicaux
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-11, Minato-Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japon
Téléphone: +81-(0)45-223 1110
Télécopie: +81-(0)45-223 1111
ttu@itto.int
www.itto.int

Images: traçabilité des grumes au Guyana *Photo: Commission forestière du Guyana (couverture);* Marquage et traçabilité des grumes au Pérou (ci-dessus). *Photo: M. Torres*

permettant de suivre les grumes et produits bois finis. On a commencé par adapter aux applications forestières les codes-barres utilisés dans la grande distribution pour le contrôle d'inventaire des articles conditionnés (voir l'article du Pérou en pages suivantes), avant d'évoluer vers les étiquettes d'identification par radio fréquence, les technologies de pointe de type communication sans fil (voir *Quoi de neuf sous les tropiques?*), la télédétection, l'analyse des isotopes stables, le profilage génétique (voir *Le code barres naturel*, dans TFU 22-1), et autres techniques.

Cette explosion des technologies de traçabilité forestière résulte essentiellement de la demande croissante en produits forestiers dont la légalité et la pérennité peuvent être prouvées (comme le prévoient, par exemple, le nouveau Règlement de l'Union européenne sur les bois (RBUE), la Loi américaine Lacey et autres exigences importantes pour le marché. Parallèlement, dans plusieurs pays tropicaux, dont nombre de pays producteurs membres de l'OIBT, les administrations forestières ont reconnu que la faiblesse de la gouvernance et autres problèmes ont engendré des volumes significatifs de bois produits et commercialisés dans l'illégalité. Cette production illicite fait une concurrence déloyale aux activités commerciales légitimes du bois et peut également se traduire par des pertes importantes sur le plan des droits de concession des ressources et autres recettes publiques.

L'OIBT est un ardent défenseur de la traçabilité du bois comme moyen de renforcer la gouvernance forestière dans les régions tropicales et d'encourager ainsi la gestion durable des forêts (GDF). Nous avons ainsi financé une myriade de projets dans le cadre du cycle régulier des projets, mais aussi, plus récemment, à travers le Programme thématique TFLET (relatif à l'application des lois forestières, à la gouvernance et au commerce) ainsi que le Programme OIBT-CITES. La CITES, forte de son expérience considérable en matière de traçabilité des espèces animales inscrites à ses annexes, a manifesté un vif intérêt s'agissant de promouvoir l'adoption des technologies de traçabilité du bois dans les pays tropicaux recelant des essences forestières inscrites à la CITES. Cette collaboration a donné lieu à la publication conjointe en 2012 de *Traçabilité de la pérennisation* (n°40 de la Série technique OIBT), laquelle consiste en un examen des technologies informatisées et semi informatisées de traçabilité du bois qui sont actuellement disponibles.

Ces technologies jouent par ailleurs un rôle grandissant dans la certification indépendante des forêts et des chaînes de traçabilité, comme en témoignent les articles du Pérou et du Cameroun dans les pages suivantes de ce numéro. L'aspect coût est bien évidemment une préoccupation majeure pour nombre de pays et c'est en partie la raison pour laquelle l'OIBT, et d'autres partenaires comme la FAO, font face à une flambée de demandes d'assistance pour aider à financer l'acquisition et la mise en œuvre de ces technologies. Il est important qu'un pays sélectionne la technologie adaptée en fonction du degré de sophistication de son secteur forestier, du budget disponible, de ses principaux marchés et autres facteurs pertinents. Notons par ailleurs que plusieurs de ces technologies de pointe évolutives (par ex. l'analyse des isotopes stables ou le profilage génétique) sont conçues pour accompagner des dispositifs de traçabilité et de gestion forestière qui sont déjà en place, au sein desquels ils servent à cibler des points (ou essences) problématiques, plutôt que d'être déployés à l'échelle d'un pays tout entier.

Dans un monde idéal, la traçabilité des bois devrait, ici aussi, être du ressort exclusif des aménagistes, qui reviendraient à son usage premier, à savoir d'être essentiellement un outil d'aménagement forestier et de commercialisation, sans qu'il serve à établir la preuve de la légalité de la production. Toutefois, compte tenu des insuffisances dont souffre aujourd'hui encore la gouvernance forestière dans nombre de pays tropicaux, et le souhait chez nombre de consommateurs de produits bois de vouloir être rassurés de savoir que leurs achats ne nuisent pas à l'environnement, tout laisse à croire que ces technologies continueront de jouer un rôle public important afin de mieux gérer les forêts et de commercialiser les produits qui en sont issus de manière licite et durable. L'OIBT restera en première ligne pour promouvoir les technologies de traçabilité du bois chez ses pays producteurs membres et vous tenir informés dans les pages de l'AFT sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Steven Johnson
Rédacteur en chef